

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
04-09-20	24-09-20	2020-10069
1. Intitulé du projet		
Construction d'ombrières photovoltaïques d'une superficie totale de 2 520m ² sur une exploitation avicole destinée à créer de l'ombrage pour les volailles à Moncoutant-sur-sevre (79)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	GAEC DE JARRY	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr JARRY Yoan	
RCS / SIRET	3 5 1 9 0 8 9 0 0 0 0 2 7	Forme juridique GAEC
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
Energie 30 - Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installation sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. Ici projet d'ombrières de 520,80 kWc	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Création d'ombrières avec couverture photovoltaïque sur le parcours d'élevage de volatiles existants surface: 2 520m ² emprise au sol: 0m ² puissance électrique: 520,80 kWc		
destinés à créer de l'ombre sur le parcours d'élevage de volatiles (destinés au bien-être animal : l'ombrage apporté par les modules est en règle générale plus important que celui apporté par les arbres et permet aux animaux de se protéger du soleil, des intempéries et des prédateurs aériens dans certain cas). Les panneaux photovoltaïques vont prendre place sur des ombrières posées au sol sans massif de fondation du fait du lestage du bac en partie basse, sur une partie du parcours existant. Une déclaration ICPE a été faite pour la construction du bâtiment pondreuse, aujourd'hui pour les ombrières nous n'augmentons pas le nombre de volailles, mais leur confort.		

4.2 Objectifs du projet

Amélioration du confort pour les volailles

Promotion des énergies renouvelables

L'éleveur participera à la réalisation des objectifs fixés par le loi de transition énergétique

Le projet consiste à installer 105 ombrières dont 5 pour la consommation électrique locale et le reste de l'électricité injectée sur le réseau public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Implantation d'ombrières photovoltaïques sur parcours d'élevage de volailles existant à moncoutant sur sevre (79)

Les panneaux photovoltaïques vont prendre place sur des ombrières posées au sol sans massif de fondation du fait du lestage du bac en partie basse

Dès réception de toutes les autorisations, construction de l'installation:

- Préparation du site
- Construction des ombrières
- Pose des modules solaires
- Installation composants électriques
- Gestion des déchets de chantier

Durée approximative des travaux: 12 semaines

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)	
Surface de couverture des ombrières	environ 2 520	m ²
Hauteur point bas sous traverse	1.84	m
Hauteur point bas sous traverse (plan de coupe joint)	3.10	m
Le dessous des panneaux sera enherbé, les volailles ayant accès aux dessous des panneaux feront l'entretien et si besoin un broyage sera effectué.		

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

lieu-dit: puy jean
79 320 moncoutant sur sevre

Coordonnées géographiques¹

Long. 46 ° 43 ' 11 " 37E Lat. 0 ° 36 ' 00 " 29E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	utilisation d'acier pour la structure des ombrières
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibrations.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	eaux pluviales de ruissellement sur les panneaux par simple rejet au droit de ces derniers
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluents, ni déchets à caractère dangereux.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	des bennes de tri, seront mises en place pendant la durée du chantier pour gérer les déchets issus de la pose de l'installation des ombrières

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration du confort pour les animaux. Développement des énergie renouvelables

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispense de l'évaluation environnementale, le projet situé en zone agricole, n'aura aucune incidence sur la faune et la flore et aucune production de déchets.

Participe au développement des énergie renouvelables et à l'économie d'émission de CO²

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

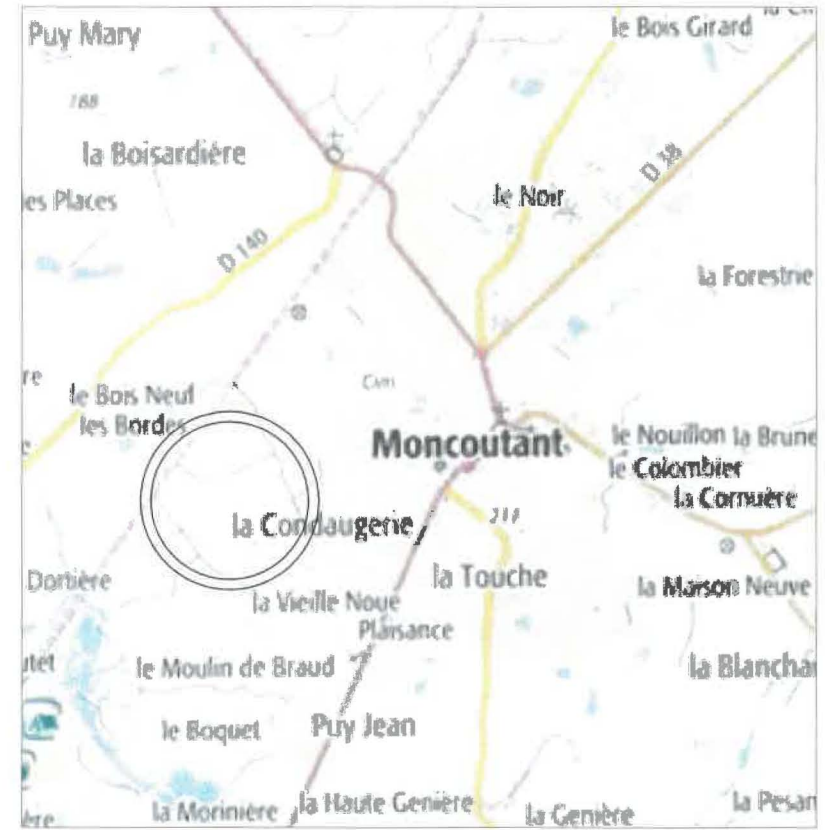
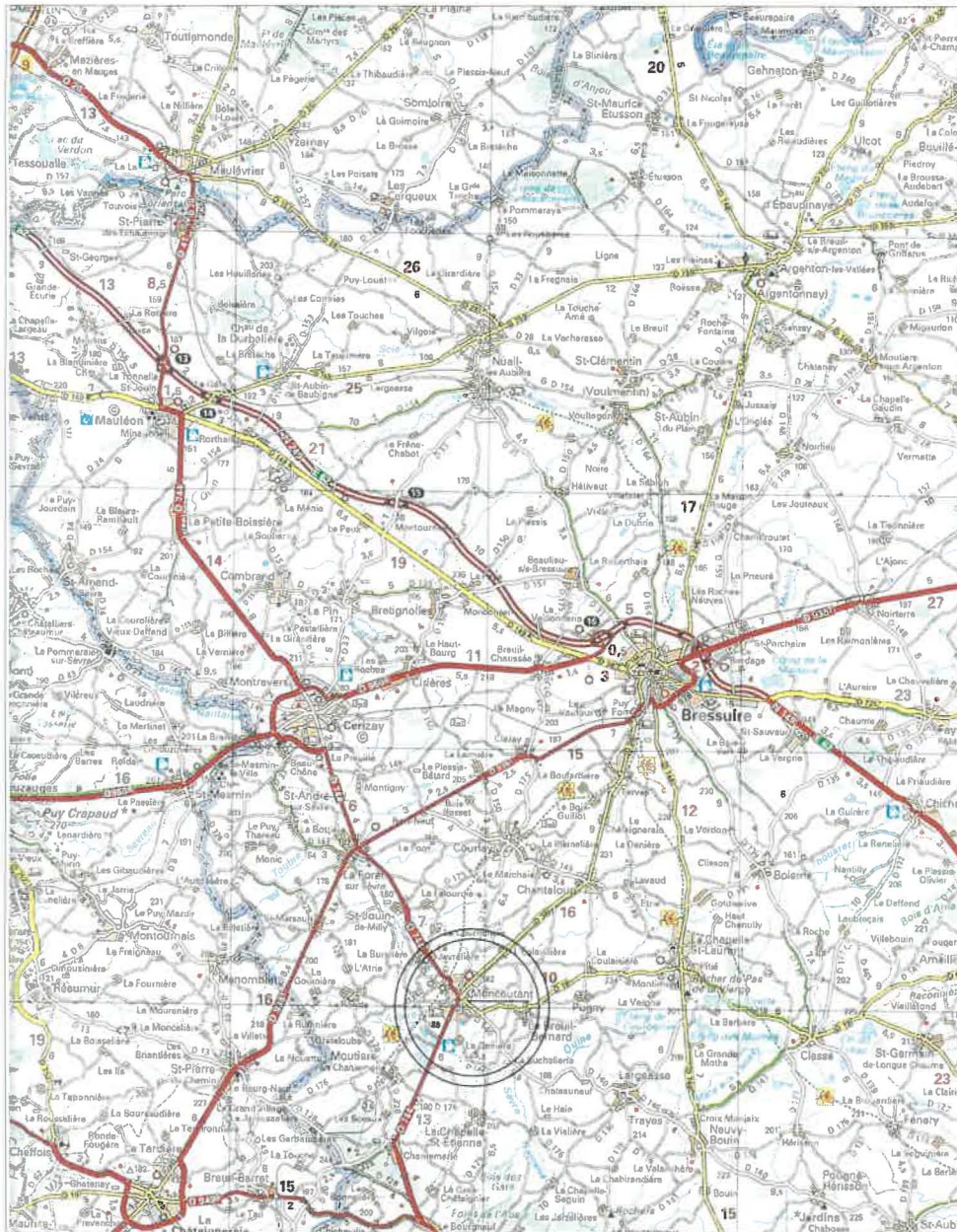
Moncoutan-sur-sevre

le,

17/08/2020

Signature

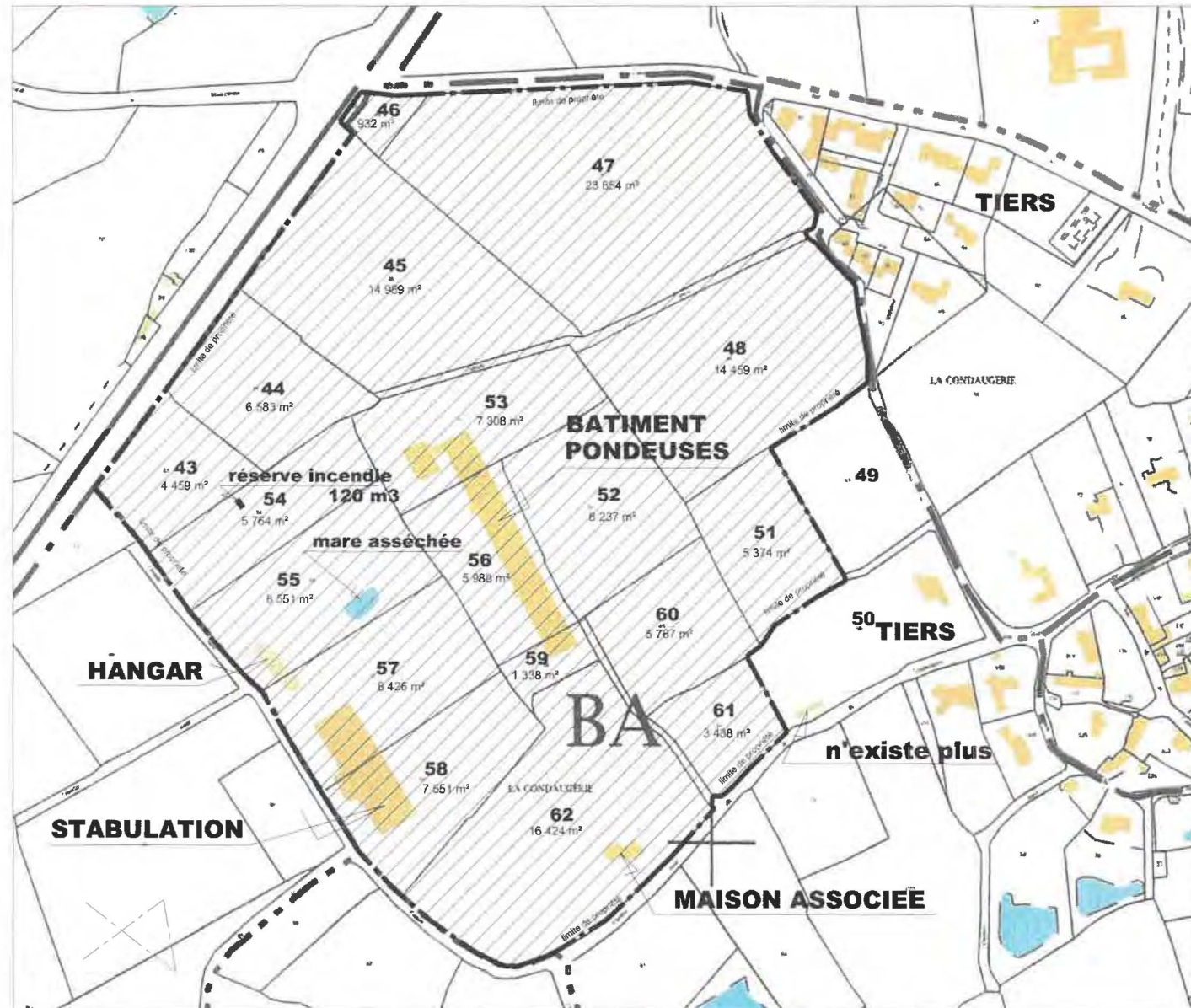




SITUATION TERRAIN

**SITUATION
MONCOUTANT SUR SEVRE**

GAEC JERRY	
CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES PUY JEAN - 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE	
SITUATION	PC1
MAI 2020	Ech :
Maître d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG	



RESEAUX : existants conservés
 NIVEAUX : voir coupe PC3
 REPERAGE PHOTOS : voir planches PC7 et PC8

GAEC JERRY	
CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES PUY JEAN - 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE	
ETAT ACTUEL	PC2-1
PLAN MASSE	
MAI 2020	Ech : 1/2000
Maitre d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG	

VUE 03



VUE 04



VUE 02



VUE 01

GAEC JERRY

CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES
PUY JEAN - 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE

**PHOTOGRAPHIES
ENVIRONNEMENT PROCHE**

PC7

MAI 2020

Ech :

Maître d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG



VUE 05



VUE 06



GAEC JERRY

CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES
PUY JEAN - 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE.

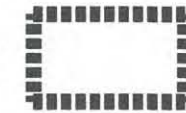
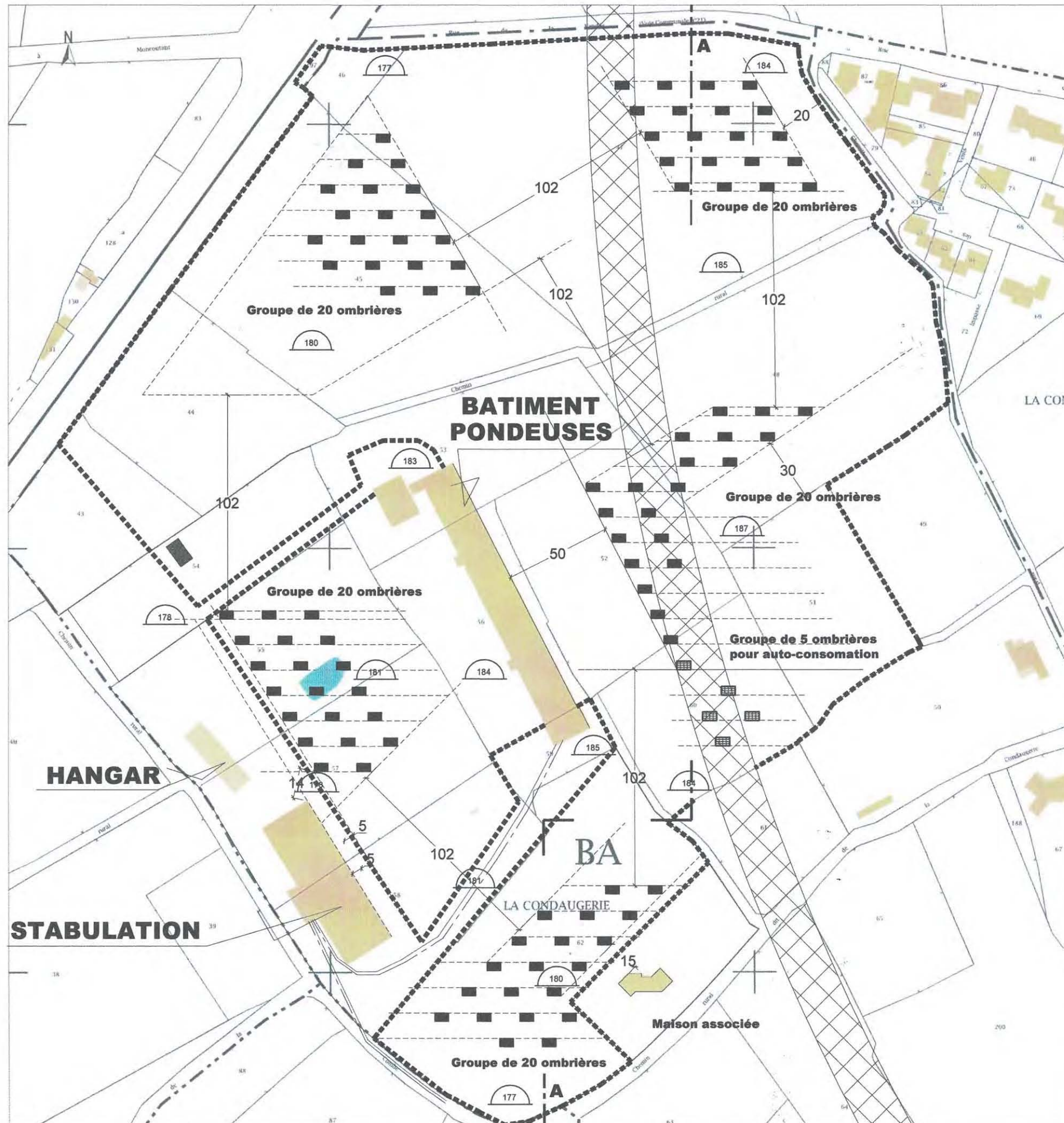
**PHOTOGRAPHIES
ENVIRONNEMENT LOINTAIN**

PC8

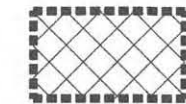
MAI 2020

Ech :

Maître d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG



LIMITE PARCOURS



EMPRISE FUTURE DEVIATION DE MONCOUTANT

POSITION DES OMBRIERES

Comme précisé par ailleurs, les ombrières sont des modules de panneaux solaires qui sont posés au sol. Elles ne sont donc pas fixées. Quand la déviation sera mise en construction les ombrières seront déplacées.

ALAIN MAXIMIN ARCHITECTE
 1, IMP. PABELAIS
 41100 VENDÔME
 TEL/FAX: 02 54 72 21 55
 SIREN: 331 096 602

RESEAUX : existants conservés

----- électricité

----- eau

NIVEAUX : voir coupe PC3

REPERAGE PHOTOS : voir planches PC7 et PC8

GAEC JARRY

CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES
 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE

PROJET
PLAN MASSE

PC2-2
 a : 20/07/20

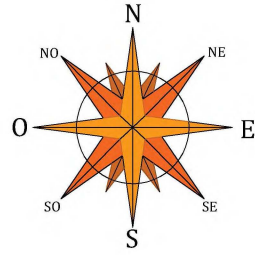
MAI 2020

Ech : 1/2000

Maître d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
DEUX SEVRES

Commune :
MONCOUTANT-SUR-SEVRE

Section : BA
Feuille : 000 BA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 21/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

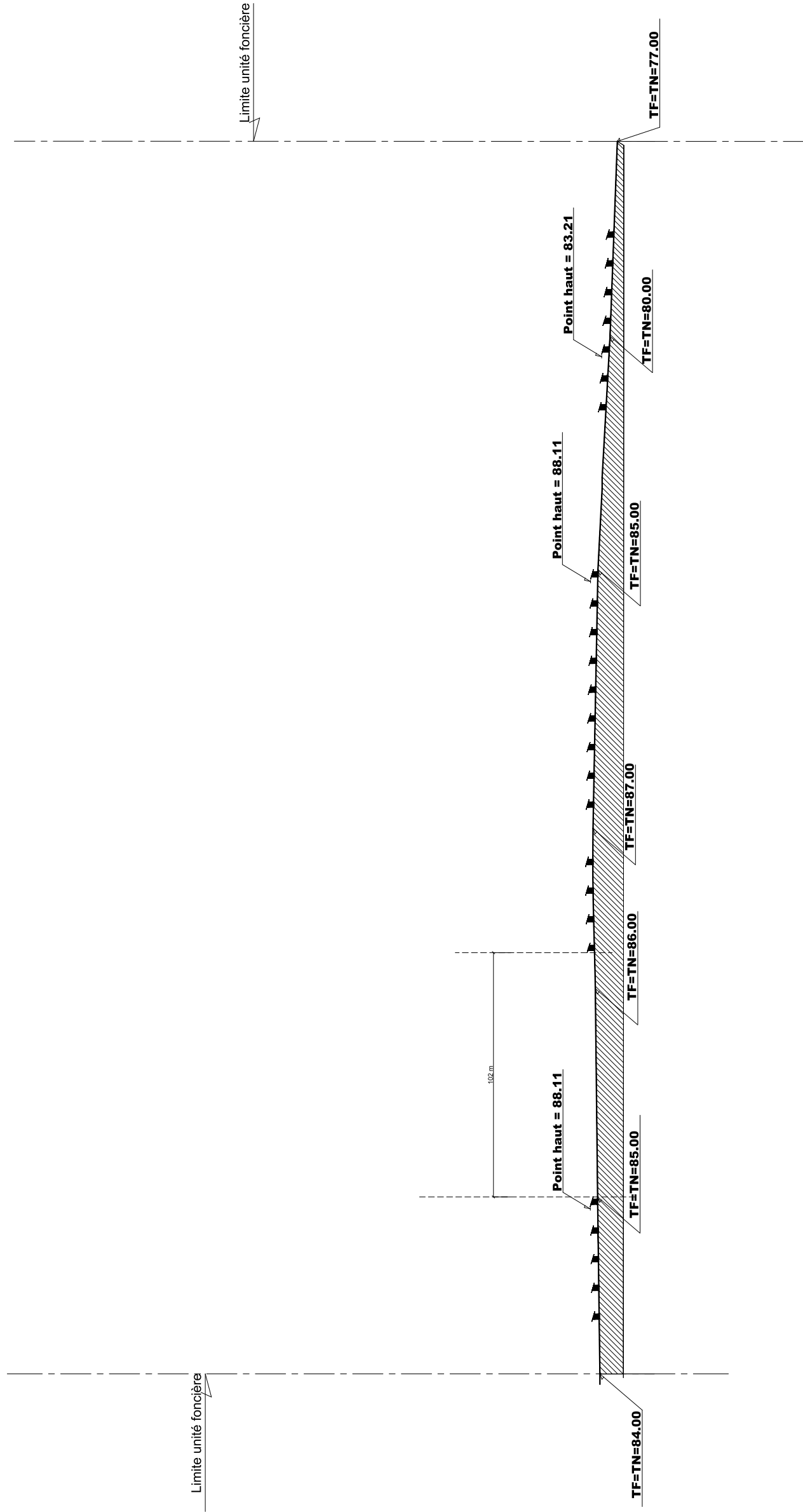


Plan de Permis de Construire

ETAT FUTUR

Plan de Masse
1/2000e

PC1



COUPE AA SUR LE TERRAIN ET LES CONSTRUCTIONS

GAEC JERRY

CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES
 PUY JEAN - 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE

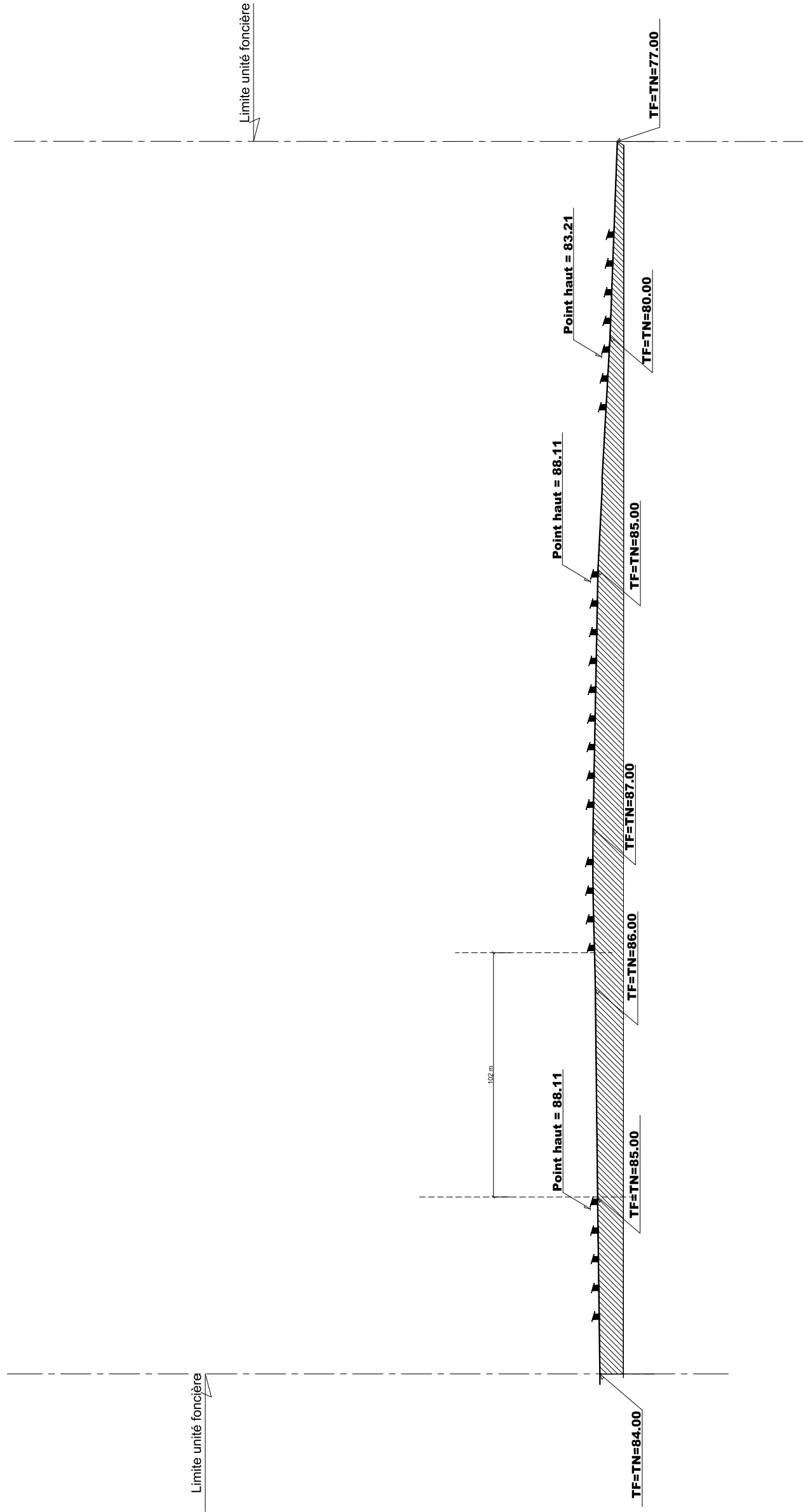
**COUPE SUR LE TERRAIN
 ET LES CONSTRUCTIONS**

PC3

MAI 2020

Ech : 1/2000

Maitre d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG



COUPE AA SUR LE TERRAIN ET LES CONSTRUCTIONS

GAEC JERRY

CREATION DE 105 MODULES D'OMBRIERES AGRICOLES
 PUY JEAN - 79320 MONCOUTAN-SUR-SEVRE

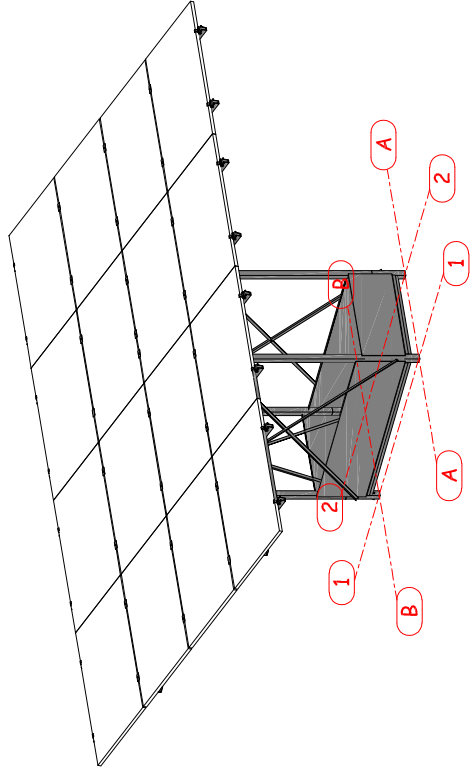
**COUPE SUR LE TERRAIN
 ET LES CONSTRUCTIONS**

PC3

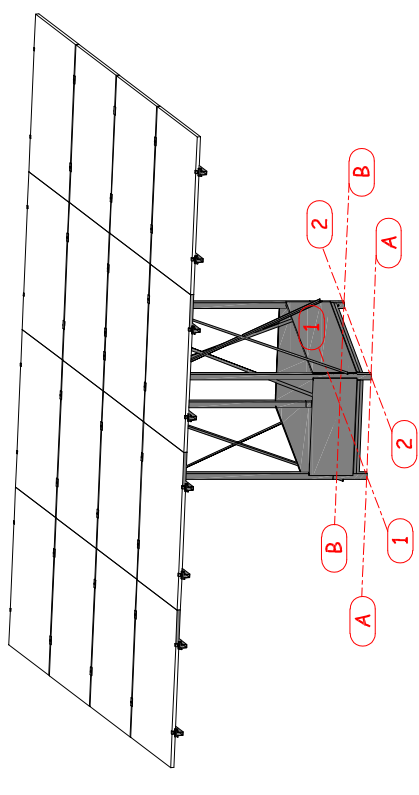
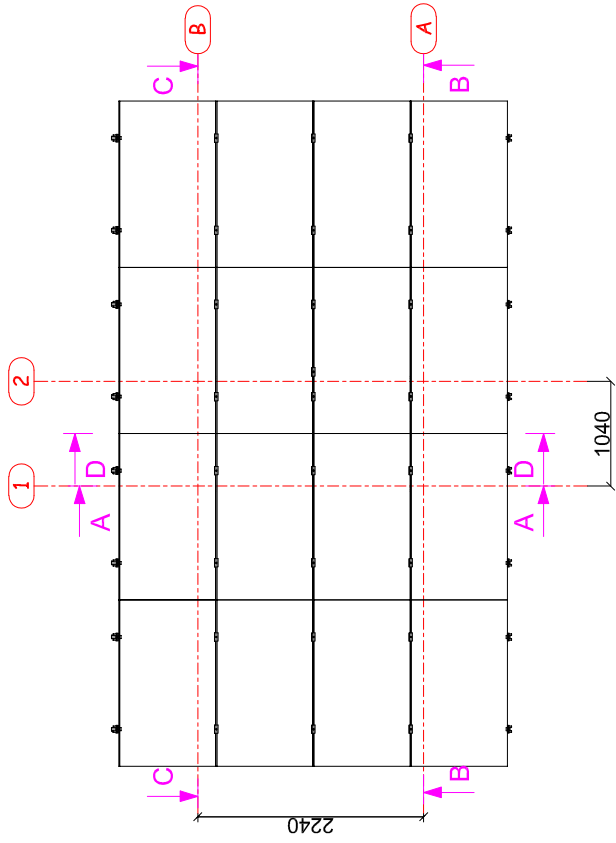
MAI 2020

Ech : 1/2000

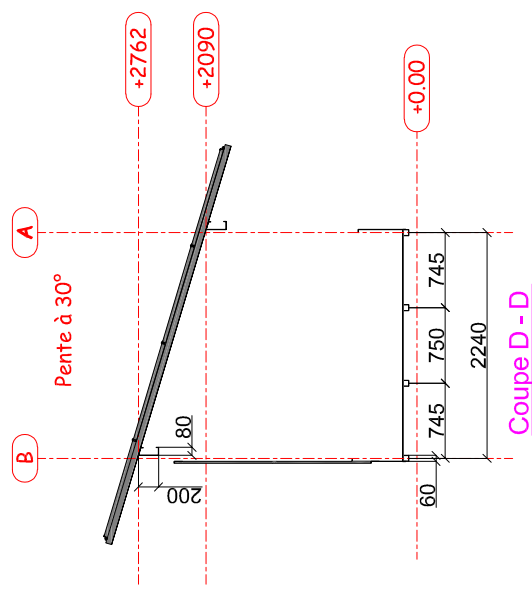
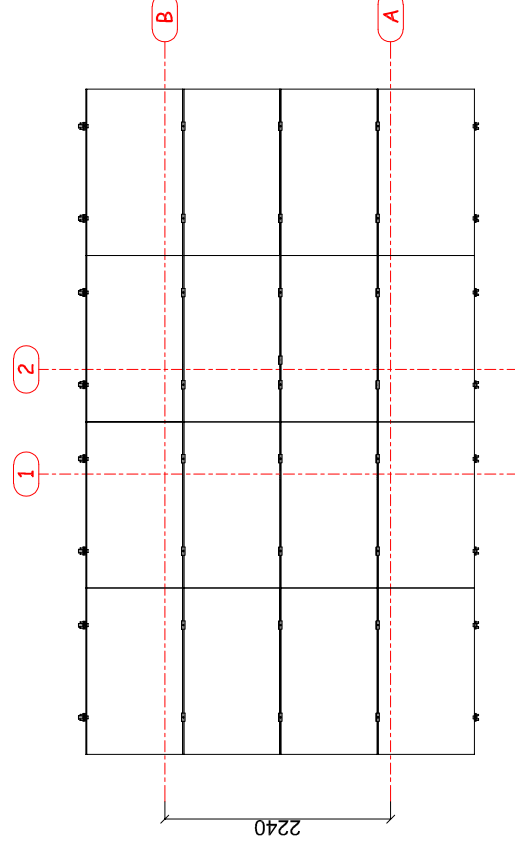
Maître d'oeuvre : Alain MAXIMIN architecte DPLG



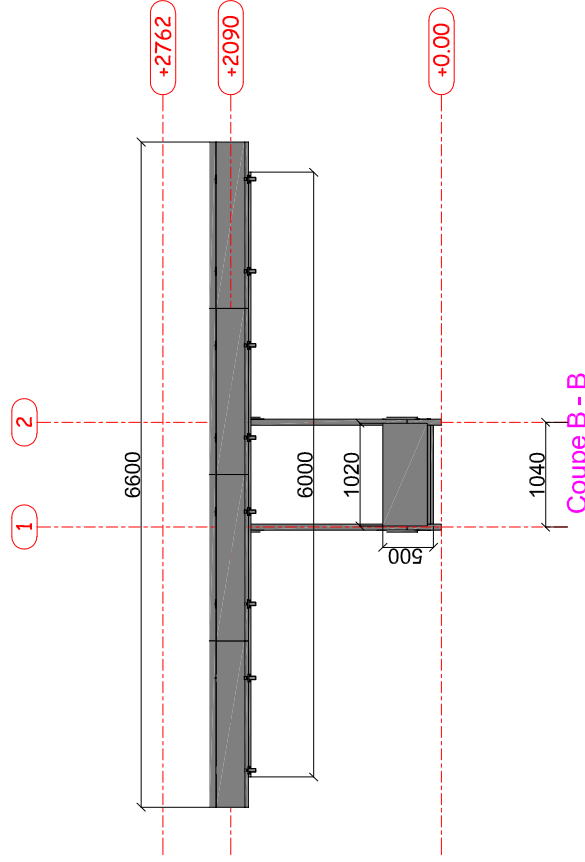
panneaux photovoltaïques



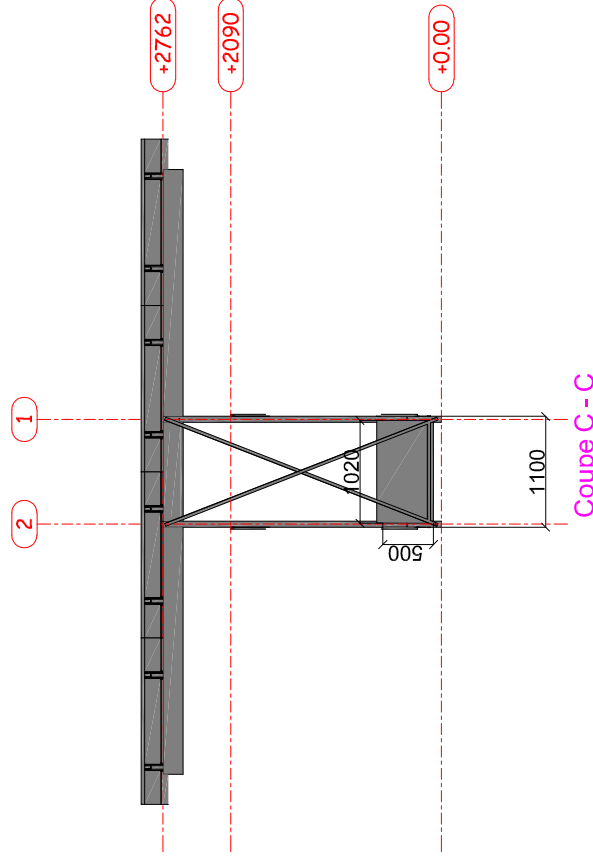
panneaux photovoltaïques



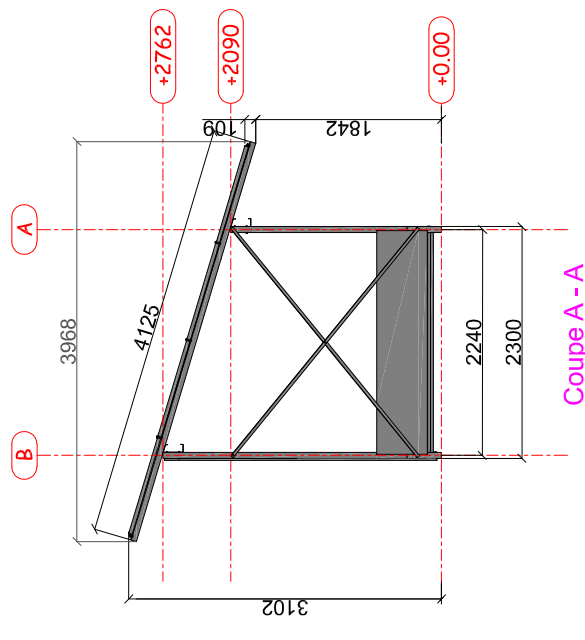
Coupe D - D



Coupe B - B



Coupe C - C



Coupe A - A



**TRIANGLE
ÉLEVAGE**

Maître d'ouvrage :
EARL Le PHENIX
Siret 828 113 274 00025
Représentant Florent GENDREAU
70 la vivantière 85 170 Beaufou
006 20 28 04 52
lephenix85170@gmail.com

Lieu de construction :

la vivantière
85 170 Beaufou

N° : OMB028
Date : 18/08/2020

Référence(s) cadastrales(s) :

Préfixe 000 Section ZK n°129 et 131 qui
composent l'unité foncière
Superficie totale : 2ha 79a 21ca

**Installation de 20 modules d'ombrières
agricoles solaires**

(sur parcours d'élévage de volailles)

**Modules métalliques lestés 26.2m²
production photovoltaïque de 4.96Kw**

Plan de Permis de construire

Plans/coupes ombrière

1/75e

PC5



45560 m²

34960 m²

17920 m²

12540 m²





POL
POL
POL
POL
POL

points de livraison

DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC JARRY

LA CONDAUGERIE

79320

MONCOUTANT

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : OUI

Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

• une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

• une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

• une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : OUI

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) : NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : NON

Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (éventuellement demandé de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (circlet n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente déclaration :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2111	3	Elevage, vente etc. de volailles	30000	u.ég.	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : GAEC JARRY

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Date de la déclaration initiale : 09/02/2018

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : NON

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables au : <http://www.ineris.fr>.